

# 7.1

## Avis et communiqués

---

---

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Avis de publication

#### **Avis 11-321 du personnel des ACVM : Planification de la continuité des activités – Essais à l'échelle du secteur**

(Texte publié ci-dessous)

## Avis 11-321 du personnel des ACVM

### *Planification de la continuité des activités – Essais à l'échelle du secteur*

Le 7 février 2013

#### Introduction

La continuité des activités est, dans le secteur des valeurs mobilières, une priorité constante des participants et des autorités. Divers événements survenus au cours des dernières années, notamment les épidémies de grippe, les catastrophes naturelles, les pannes d'électricité et les problèmes rencontrés par les systèmes des marchés, ont mis en évidence le risque de perturbation dans le fonctionnement du système financier. Cette priorité revêt donc une importance accrue.

#### Objet

Le personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM » ou « nous ») encourage les efforts des participants au secteur visant à cerner les difficultés auxquelles ils pourraient se heurter et à parer aux répercussions éventuelles d'incidents susceptibles de perturber leurs activités. Les règlements sur les valeurs mobilières exigent la mise à l'essai régulière des plans de continuité des activités pour tenir compte de l'évolution actuelle ou potentielle des systèmes. En vertu du paragraphe 2 de l'article 12.4 du *Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché*, les marchés doivent mettre à l'essai leurs plans de continuité des activités et de reprise après sinistre à une fréquence raisonnable et au moins une fois par année. En outre, le paragraphe *b* de l'article 11.1 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* prévoit que la société inscrite doit établir, maintenir et appliquer des politiques et des procédures instaurant un système de contrôles et de supervision capable de gérer les risques liés à son activité conformément aux pratiques commerciales prudentes. Les *Règles des courtiers membres* de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) obligent les courtiers membres à établir et à maintenir un plan de continuité d'activité et à effectuer, chaque année, un examen et un essai de leur plan pour déterminer si des modifications sont nécessaires. Les chambres de compensation devraient également se doter de procédures de continuité des activités prévoyant la mise à l'essai régulière de leurs plans de continuité des activités.

Nous estimons que les courtiers, les marchés, les organismes d'autorégulation et les chambres de compensation devraient participer régulièrement aux mises à l'essai effectuées à l'échelle du secteur.

Comme il est indiqué dans l'Avis de l'OCRCVM 12-0279 publié le 24 septembre 2012, l'OCRCVM a fixé au 5 octobre 2013 la prochaine mise à l'essai des plans de continuité à l'échelle du secteur. L'organisme s'attend à ce que tous les courtiers membres et les principaux fournisseurs de services y participent. Il communiquera ensuite les résultats à l'ensemble des participants.

Les ACVM encouragent tous les courtiers, marchés et chambres de compensations à participer à l'essai organisé par l'OCRCVM en octobre prochain. Leur participation pourrait permettre la détection d'éventuels problèmes de système et opérationnels susceptibles de nuire à l'intégrité des marchés des capitaux.

### Questions

Pour toute question, prière de s'adresser aux personnes suivantes :

Armand K. Djolla  
 Autorité des marchés financiers  
 514-395-0337  
[armand.kamban-djolla@lautorite.qc.ca](mailto:armand.kamban-djolla@lautorite.qc.ca)

John Kearns  
 Commission des valeurs mobilières de  
 l'Ontario  
 416-593-8278  
[jkearns@osc.gov.on.ca](mailto:jkearns@osc.gov.on.ca)

Doug MacKay  
 British Columbia Securities Commission  
 604-899-6609  
[dmackay@bcsc.bc.ca](mailto:dmackay@bcsc.bc.ca)

Jason Alcorn  
 Commission des valeurs mobilières du  
 Nouveau-Brunswick  
 506-643-7857  
[jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca](mailto:jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca)

Chris Pottie  
 Nova Scotia Securities Commission  
 902-424-5393  
[pottiec@gov.ns.ca](mailto:pottiec@gov.ns.ca)

Paula White  
 Commission des valeurs mobilières du  
 Manitoba  
 204-945-5195  
[paula.white@gov.mb.ca](mailto:paula.white@gov.mb.ca)

Paula Kaner  
 Alberta Securities Commission  
 403-355-6290  
[paula.kaner@asc.ca](mailto:paula.kaner@asc.ca)

Curtis Brezinski  
 Financial and Consumer Affairs Authority of  
 Saskatchewan  
 306-787-5876  
[curtis.brezinski@gov.sk.ca](mailto:curtis.brezinski@gov.sk.ca)